



## Paroisse de Saint-Côme

1673, 55<sup>e</sup> Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0  
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

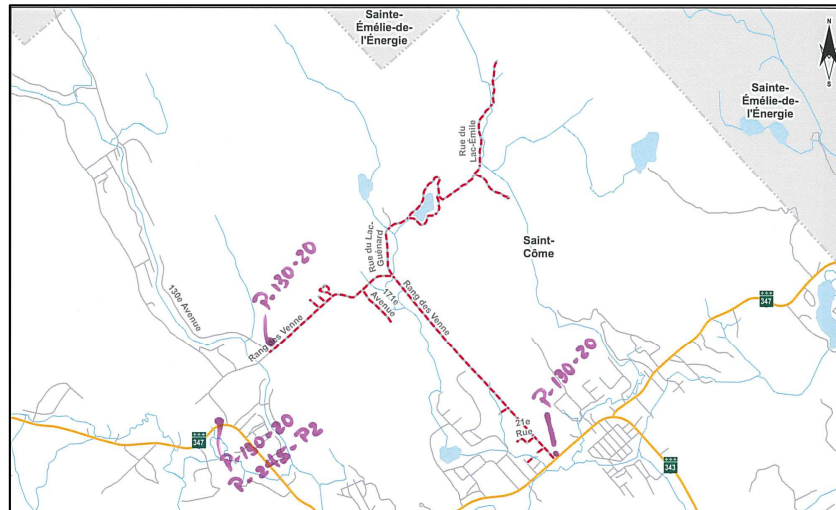
### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR | RÈGLEMENT 543-2015

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 543-2015 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 février 2015.

Ce règlement vise à :

- à réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire;
- à interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur le Rang des Venne de la route 347 à la 130<sup>e</sup> Avenue en y incluant les rues suivantes; la 140<sup>e</sup> Avenue, la 150<sup>e</sup> Avenue, la 154<sup>e</sup> Avenue, la 171<sup>e</sup> Avenue, la rue du Lac-Guénard, la rue du Lac-Émile, la rue Wellie-Lepage, le Chemin de la Chute-à-Bull, la 29<sup>e</sup> Avenue, la 21<sup>e</sup> Rue et la 19<sup>e</sup> Rue.



Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière le 4 mars 2015; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE.**

Alice Riopel  
Directrice générale et secrétaire-trésorière